ANGERS LOIRE METROPOLE

(Communes de Béhuard, Bouchemaine et Savennières)

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

(A.V.A.P.)

DOSSIER DE CREATION

BEHUARD : PERIMETRE ET SECTEURS | PLANCHE **4**

Isabelle BERGER-WAGON, Chargée d'étude
Claire BLIN, Assistante d'étude
L. BONNEFOIX, Assistante d'étude

Date : 6 février 2017

Echelle : 1/7500e

Limite de l'A.V.A.P.

Limite de secteur

Immeuble
Mur
Edicule
Parcelle
} protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques

Site archéologique recensé par la DRAC

Site classé de Savennières
CL 25-03-1977

Site classé Confluence Maine-Loire et des Coteaux angevins
CL 23-02-2010

Site inscrit - Ensemble formé par les rives de la Maine et de la Loire
INS 10-05-1972

Perspective majeure ou faisceau de perspectives à conserver sur un édifice, un site ou un ensemble bâti

Alignement d'arbres, mail
Arbre remarquable

Haie à conserver

Espaces boisés ou plantés d'arbres, protégés au titre de l'AVAP :

a) Espace boisé pérenne

b) Présence arborée reconnue

Parc constitué protégé au titre de l'AVAP

Espace paysager à préserver

Jardin protégé au titre de l'AVAP

N

0 m 100 m 200 m

Planche 1
Planche 2
2c
2c
Planche 3
3c
2a
3e
2b
3d
3b
3a
3c
4a
4a
Planche 4

SITE CLASSE
CONFLUENCE MAINE-LOIRE
ET DES COTEAUX ANGEVINS
CL 23-02-2010